



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 9
POUR : 9
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 09-230924-14 : Service Administratif de la Mairie: création d'un emploi contractuel de Chargé(e) d'accueil et de gestion administrative pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le bon fonctionnement du service Administratif de la mairie et afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de recruter un Chargé(e) d'accueil et de gestion administrative, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 2024.

Le conseil municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2024, afin de recruter un Chargé(e) d'accueil et de gestion administrative pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.
- DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature du contrat à intervenir.
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6413 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le



Le Maire,

Yves GENEVOIS